

La marchandisation de l'entraide étudiante inquiète les universités

Une start-up wallonne propose des échanges de synthèses et des cours, rémunérés, en vidéos par et pour les étudiants. Cela inquiète les universités pour qui « les étudiants sont incités à la fraude ». L'UNamur a mis la société en demeure.

ENQUÊTE

PHILIPPE LALOUX

Des milliers de synthèses clé sur porte, des notes à gogo, des résumés de TP, des formulaires d'examen, des vidéos de cours par les « meilleurs étudiants » de la fac... alors que le blocus bat son plein, la caverne d'Ali Baba pour étudiants en panique se trouve à portée de clic. Elle se nomme Wirenotes, et son pendant pour les vidéos, Edmaster. « Quand on arrive à l'unif, on ne parle que de ça », nous confie Félix (1), étudiant en droit à l'UNamur. « Vu comme ça, le projet est magnifique : permettre à l'étudiant d'avoir accès à un endroit qui centralise toutes les notes. Mais quand on voit ce qui se passe derrière, on se dit que ce que fait miroiter Wirenotes est trop beau. »

Problèmes de propriété intellectuelle et de respect du RGPD, harcèlement, profilage, « incitation à la fraude », voire « escroquerie » pour certains, la plateforme semble soulever de solides problèmes juridiques au sein des autorités académiques de plusieurs universités. A commencer au sein de l'UNamur. Interpellée par une étudiante qui s'inquiétait de « se faire de l'argent sur son dos », Elise Degrave, professeure à la faculté de droit, avait abordé les problèmes juridiques soulevés par les pratiques commerciales de la plateforme. Quelques jours plus tard, celle-ci lui adressait une mise en demeure lui enjoignant, notamment, de « rectifier ses propos ». « Une mesure d'intimidation contraire à la liberté académique », s'étrangle la chercheuse. Ni une ni deux, l'UNamur s'est emparée du dossier. A son tour, elle adressait, le 17 mai, dernier, une mise en demeure la sommant de mettre fin à ses activités. Pour Elise Degrave, « cet outil se présente comme un outil de collaboration altruiste mais, en fait, il piège les étudiants ».

« Faciliter la vie des étudiants »

Wirenotes, c'est d'abord l'histoire d'une start-up wallonne à succès, Wire.Corp. Lancée en 2016, elle vient d'ailleurs de lever 500.000 euros auprès de BeAngels et Wapinvest (la Région wallonne) dans le but d'attaquer la France et le Royaume-Uni. A la base, un constat : le taux de réussite ne dépasse guère le 35 % en première session de première année de bac. « Au début, il n'y avait aucun but lucratif », nous garantit Cédric Goffeau, son cofondateur et CEO, lequel avait fait ses premières armes dans la « EdTech » (technologies de l'éducation), à Londres. « Notre objectif

est de faciliter la vie des étudiants. De les accompagner et les guider au mieux. » Aujourd'hui, Wirenotes recèle plus de 50.000 documents, consultés par 70.000 étudiants à raison de 10 millions de pages vues par an. Le tout gratuitement, mais avec de la publicité. En revanche, pour accéder aux 50.000 vidéos hébergées par Edmaster, l'étudiant devra souscrire à un abonnement mensuel de 5,99 euros. Celui qui poste une vidéo est, lui, rémunéré de l'ordre de 15 à 20 euros. Mais cela peut monter à 40 euros pour des cours massifs.

« En soi, cela pose déjà une vraie question éthique : la marchandisation de l'entraide étudiante », regrette Elise Degrave. « Alors que des alternatives gratuites existent, qu'elles soient mises en place par les facultés, par les étudiants eux-mêmes via des groupes d'entraide, ou des plateformes alternatives, gratuites, que nous encourageons à utiliser. » Mais les principaux soucis sont bel et bien juridiques. A commencer par le respect des droits de propriété intellectuelle.

« Du fric sur le dos des profs »

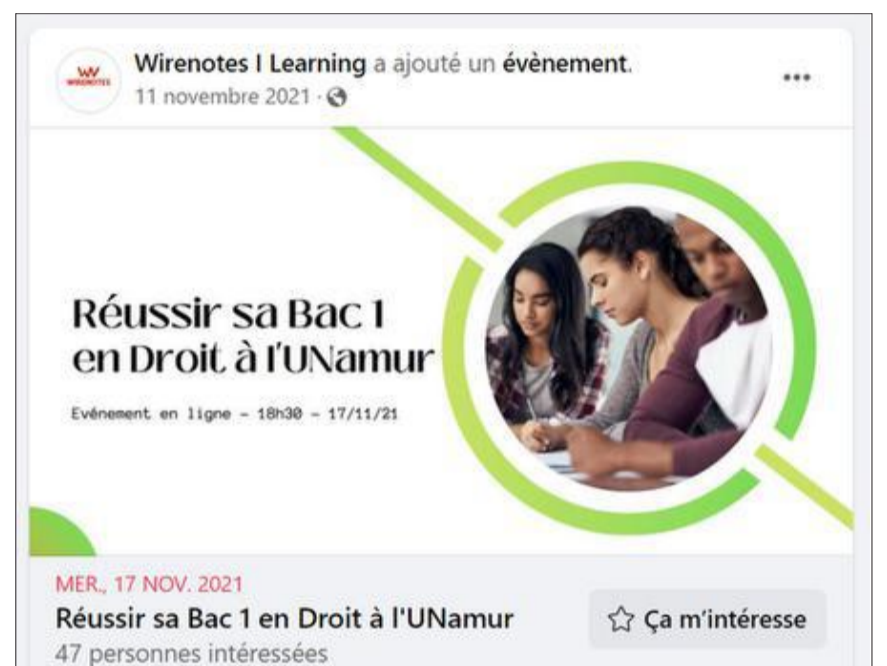
« Nous ne voulons pas que le travail universitaire, des profs et des étudiants, serve à financer des actionnaires qui n'ont rien à voir avec l'université », relève sans détour la juriste. « Ce que j'ai vu, ce sont mes slides, mes captures d'écran, mes exemples... Qu'ils se les échangent entre eux, pas de problème. Mais si cela se retrouve sur un site qui les met en vente, avec les logos Visa et Paypal, on entre dans une dimension qui ne relève en rien de méthodes dites de « nouvelle pédagogie ». Il s'agit d'un repompage bête et sauvage, non validé par les profs et souvent truffé d'erreurs. J'ai analysé une centaine de synthèses de mon cours, il n'y en a qu'une où il y a une réelle création de l'étudiant. Tout le reste était illégal. Ou mauvais. S'ils veulent faire une synthèse et la partager, pas de souci, mais pas pour la revendre sur Wirenotes. Par ailleurs, l'accès gratuit aux contenus des cours est un principe sacro-saint d'égalité à l'université. »

« Ce qui me dérange le plus », appuie Félix, « c'est que les clients de Wirenotes sont souvent des étudiants en perte de confiance, en détresse, parfois en situation de précarité financière... prêts à payer à deux jours des examens pour se faire expliquer le cours par un de ses potes, un cours qui a donc été donné toute l'année avec des Power Point, des syllabus... »

Cédric Goffeau, qui botte en touche sur la question de la mise en demeure, se défend fermement d'enfreindre la loi

Aujourd'hui, Wirenotes recèle plus de 50.000 documents, consultés par 70.000 étudiants à raison de 10 millions de pages vues par an.

© D.R.



sur la propriété intellectuelle. « Nous y sommes excessivement attentifs », affirme-t-il. « Nos conditions d'utilisation sont claires. Un message demande à l'étudiant de confirmer qu'il les respecte avant de poster son contenu. Si on décèle le moindre souci, on le retire. » « Il est impossible de tout contrôler », concède-t-il néanmoins. « Mais on ne demande qu'à collaborer avec les universités pour améliorer la plateforme. »

« Je veux protéger les étudiants d'un (1) Prénom d'emprunt

point de vue juridique contre des requins qui les piègent », clame Elise Degrave. Car, au final, la responsabilité de la violation des droits d'auteur retombe bel et bien sur les étudiants eux-mêmes. Il nous revient d'ailleurs qu'un membre d'une université, plutôt que d'attaquer Wire.Corp, songerait à mettre en demeure directement certains d'entre eux. « Ils sont en danger et ne s'en rendent pas compte. »

Wirenotes, c'est gratuit, mais avec de la publicité.

© SYLVAIN PIRAUX.

perspective « On crée un enseignement pour les riches, privatisé par les plateformes »

P.H.L.

J'ai reçu plus de mails de Wirenotes que de l'université », témoigne Jeanne, étudiante en droit. « Quasi tous les jours », embraie son confrère, Félix. Selon eux, les méthodes de recrutement de la start-up se calquent clairement sur celles du démarchage commercial agressif. « Même en me désabonnant, j'ai continué à être sollicitée. » Ce qui, pour Elise Degrave, relève du « harcèlement pénal ». « Et comme les contenus déposés sont dans leur immense majorité illégaux, on peut qualifier la démarche d'incitation à la fraude. »

« Leurs mails arrivent sur notre boîte mails de l'université, avec le nom de la faculté en objet », commente Jeanne. « Pour nous, c'est sérieux, comme si c'était convenu avec les autorités académiques. » Ce qui est très loin d'être le

Nous ne voulons pas que le travail universitaire, des profs et des étudiants, serve à financer des actionnaires qui n'ont rien à voir avec l'université

Elise Degrave
Professeure de droit UNamur



cas. Pour les appâter, Edmaster fait miroiter des gains importants, n'hésitant pas à doubler la mise. Quarante euros par vidéo, en l'occurrence, pour ce cours suivi par 500 étudiants. « Tu te rends compte, si tu fais 50 vidéos avant l'été, ça te fait de belles vacances... », argumentent-ils.

« Ces plateformes connaissent précisément les contenus qu'elles sollicitent et les personnes qui les postent », souligne la chercheuse de l'UNamur. La cible est claire : les bons étudiants des cours massifs. Ce qui, pour Elise Degrave, « n'est rien d'autre que du profilage, au sens du RGPD ».

Trois cents par téléchargement

Si l'étudiant mord à l'hameçon, il sera invité à conclure un contrat de job d'étudiant avec Daoust, ce qui, au passage, relèvent les juristes de l'université,

créé un lien de subordination d'employeur à employé. Il recevra d'ailleurs des consignes très claires pour poster ses vidéos (délais, format, organisation en « masterclasses », conditions administratives...). Le modèle est différent pour Wirenotes : l'étudiant perçoit 3 cents par téléchargement.

« C'est comme sur Amazon : plus il récolte des étoiles, plus ses téléchargements augmentent », sourit Félix.

« Mais c'est de l'argent virtuel. Une amie a récolté 120 euros pour avoir posté ses synthèses, sauf qu'elle ne sait pas les retirer. Leur business model fait que l'on peut retirer cet argent soit via des bons Amazon, soit via des donations à des ONG. Ce qui n'est pas vraiment l'objectif des étudiants. Pire, ces bons ne sont jamais disponibles sur le site. De temps en temps, il y en a un qui est posté sur le site, mais il part en trois mi-

nutes. »

« Quid si, demain, les profs eux-mêmes obligent les étudiants à passer par Edmaster pour avoir les Power Point commentés de leur cours ? », s'interroge Elise Degrave. En réalité, nous confie Cédric Goffeau, la piste est sur la table. Seront-ils rémunérés ?

« Le point n'est pas tranché », avance-t-il prudemment.

« Enseignement pour les riches »

« Cela pose la question du modèle d'enseignement que l'on veut », s'inquiète la chercheuse. « D'un côté, des cours d'entrée de gamme avec des profs qui ne proposent gratuitement que le minimum syndical car rien ne les oblige à faire des Power Point ou des vidéos. De l'autre, un enseignement de qualité pour les riches, privatisé par des plateformes. »